



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/1/Add.1
23 juin 2008

FRANCAIS
ORIGINAL: ENGLISH

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-cinquième réunion
Bangkok, 14-18 juillet 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la réunion

Remarques préliminaires du président du Comité exécutif.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/1 contient l'ordre du jour provisoire de la 55^e réunion du Comité exécutif.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/1 et tel qu'amendé oralement en plénière.

b) Organisation des travaux

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

3. Activités du Secrétariat

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/2 présente un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 54^e réunion du Comité exécutif. Le document comprend des

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

informations sur les activités de suivi menées par le Secrétariat suite à la 54^e réunion et sur les préparatifs pour la 55^e réunion ainsi que des informations sur les missions entreprises par le Chef du Secrétariat et le personnel du Secrétariat pendant cette période. Il couvre également les mesures prises par le Secrétariat à la suite de la décision 54/1 b) au sujet des réponses au Secrétaire exécutif de la Convention de Rotterdam sur la Procédure du Consentement préalable en connaissance de cause et au Chef de la Branche chimie de la Division Technologie, Industrie et Économie (DTIE) du PNUE.

Questions à traiter: aucune.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport.

4. État des contributions et des décaissements

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/3 fournit de l'information sur l'état du Fonds au 9 juin 2008, selon les registres du Trésorier. A cette date, le solde du Fonds s'élevait à 106 128 515 \$US, en tenant compte de tous les montants approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 54^e réunion inclusivement.

Questions à traiter : aucune.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements, ainsi que de l'information sur les billets à ordre présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/3 ; et
- b) Exhorter toutes les Parties à verser l'intégralité de leurs contributions au Fonds multilatéral dans les meilleurs délais possibles considérant que 2008 est la dernière année de la période de reconstitution en cours.

5. État des ressources et planification

a) Rapport sur les soldes et disponibilité des ressources

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/4 contient les informations des agences bilatérales et des agences d'exécution sur les projets achevés avec soldes et sur les fonds reversés provenant de projets annulés.

Questions à traiter: Avec l'ajout des soldes provenant de projets qui pourraient être annulés à cette réunion, les projets en cours et le remboursement pour deux projets bilatéraux, le total des soldes visés dans ce rapport s'élève à 2 437 315 \$US, incluant les coûts d'appui. Toutefois, puisque le remboursement de 1 996 269 \$US par la Banque mondiale inclut un montant de 1 198 947 \$US restitué au Fonds pour le prêt à des conditions de faveur dans le projet des refroidisseurs thaïlandais (THA/REF/26/INV/104)

que le Trésorier a déjà inclus dans le solde du Fonds au 9 juin, le montant disponible pour des approbations à la 55^e réunion s'élève à 107 366 883 \$US.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/4 ;
 - b) Prendre note du montant total de 2 282 273 \$US en soldes de projets retournés par les agences d'exécution à la 55^e réunion. Ce montant comprend 167 062 \$US du PNUD, 108 253 \$US du PNUE, 10 689 \$US de l'ONUDI et 1 996 269 \$US (comprenant 1 198 947 \$US pour le projet de prêt du Fonds à des conditions préférentielles pour le projet de refroidisseurs en Thaïlande (THA/REF/26/INV/104)) ;
 - c) Prendre note du montant net de 129 706 \$US en coûts d'appui associés aux soldes des projets retournés par les agences d'exécution à la 55^e réunion. Ce montant comprend 21 178 \$US du PNUD, 9 760 \$US du PNUE, 948 \$US de l'ONUDI et 97 280 \$US de la Banque mondiale ;
 - d) Prendre note que les agences d'exécution détenaient des soldes de 9 478 931 \$US, coûts d'appui en sus, pour des projets achevés il y a plus de deux ans, dont 2 052 825 \$US pour le PNUD, 2 422 855 \$US pour le PNUE, 997 910 \$US pour l'ONUDI et 4 005 341 \$US pour la Banque mondiale ;
 - e) Prendre note que le montant de 7 000 \$US doit être soustrait de la contribution bilatérale du Canada et 910 \$US appliqué au solde des coûts d'appui pour le Canada ;
 - f) Prendre note que le montant de 17 426 \$US doit être soustrait des contributions bilatérales de la Suède et que les coûts d'appui associés aux soldes retournés par la Suède à la 55^e réunion n'ont pas encore été déterminés ; et
 - g) Prendre note que le Comité exécutif dispose de 107 366 883 \$US (montant à actualiser à la réunion) pour les approbations de la 55^e réunion.
- b) Plans d'activités de 2008 et retards dans la propositions des tranches annuelles**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/5 examine la planification des activités à la lumière des propositions présentées à la 55^e réunion, des décisions prises à la 54^e réunion au sujet des plans d'activités de 2008-2010 et de la valeur des activités qui n'ont pas été proposées à la 54^e, ni à la 55^e réunion mais qui étaient inscrites dans les plans d'activités de 2008. Il identifie les activités requises et non requises pour la conformité, incluant les activités sur les HCFC conformément à la décision 54/5, paragraphe b)i). Il évalue aussi les engagements futurs approuvés jusqu'à présent et ceux qui sont présentés pour

approbation à la 55^e réunion. Il se termine par des observations et recommandations. Conformément à la décision 53/3, paragraphe c), ce document inclut aussi de l'information sur les retards dans la présentation des tranches attendues à la 55^e réunion, des tranches concernant des pays visés par des décisions de conformité et des tranches qui n'ont pas été présentées avec l'accord du Secrétariat et soumet des recommandations pour examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter:

- 33 350 674 \$US du réapprovisionnement de 2006-2008 ne sont pas encore alloués;
- Les agences ont présenté des projets dont la valeur évaluée dépasse de 29 995 540 \$US les montants inscrits dans les plans d'activités, ce qui est dû pour l'essentiel à la préparation des PGEH, au projet d'inhalateurs à doseur en Chine et à un PGEF au Yémen;
- Trente-sept pour cent de la valeur des plans d'activités de 2008 devrait être présentée à la 56^e réunion;
- Il reste 41 397 430 \$US à présenter en 2008 pour des activités indispensables pour la conformité; et
- 21 tranches annuelles attendues à la 55^e réunion n'ont pas été présentées, sept d'entre elles ont été reportées pour une deuxième réunion consécutive. Sept autres tranches annuelles n'ont pas été présentées mais ont été retirées à cause de leur mise en œuvre limitée ou de rapports de vérification incomplets.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport sur l'état des plans d'activités de 2008, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/5 et du fait que 41,4 millions de \$US d'activités indispensables pour la conformité n'ont pas été présentées à la 55^e réunion et que la valeur des engagements futurs approuvés à la 55^e réunion [dépasse/est inférieure] de XXX \$US [à fournir à partir des approbations réelles] [le/au] montant inscrit dans le plan d'activités du Fonds multilatéral de 2008-2010 ;
- b) Prendre note des informations sur les tranches annuelles des accords pluriannuels présentées au Secrétariat par le Canada, l'Italie, l'Espagne, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/5 ;
- c) Demander aux agences d'exécution bilatérales et multilatérales de présenter à la 56^e réunion les activités indispensables pour la conformité inscrites dans les plans d'activités de 2008 ;
- d) Prendre note que 31 des 52 tranches annuelles d'accords pluriannuels attendues ont été présentées à temps à la 55^e réunion mais que 21 ne l'ont pas été ;

- e) Prendre note qu'il faudrait envoyer des lettres au sujet des tranches annuelles, mentionnées dans le tableau 6 du présent document, qui devaient être présentées lors des deux dernières réunions, avec les raisons du retard, pour encourager les agences d'exécution et les gouvernements des pays visés à l'article 5 concernés à prendre des mesures pour accélérer la mise en œuvre des tranches approuvées afin que les tranches en retard puissent être présentées à la 56e réunion ;
- f) Prendre note qu'il faudrait envoyer des lettres au sujet des tranches annuelles, mentionnées dans le tableau 7 du présent document, qui devaient être présentées à la 55e réunion, avec les raisons du retard, pour encourager les agences d'exécution et les gouvernements des pays visés à l'article 5 concernés à présenter ces tranches annuelles à la 56e réunion ;
- g) Encourager les gouvernements du Bangladesh, des Comores, de la République démocratique du Congo, de la Dominique, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Saint Vincent-et-les-Grenadines et de l'Uruguay à accélérer la mise en œuvre des tranches actuelles des PGEF afin de présenter la prochaine tranche dès que possible;
- h) Prendre note du montant total des tranches annuelles présentées pour approbation à la 55e réunion de XXX \$US et, par conséquent, du montant total des engagements pour la période de 2009 à 2014 qui atteindra XXX millions de \$US [à mettre à jour].
- c) **État de la mise en oeuvre des projets retardés et perspectives des pays visés à l'article 5 à se conformer aux prochaines mesures de réglementation du Protocole de Montréal**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/6 contient quatre parties et deux annexes. La Partie I a été préparée en réponse aux décisions 32/76b) et 46/4 qui demandaient au Secrétariat de préparer une mise à jour annuelle sur l'état de conformité des pays visés à l'article 5 assujettis aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal. La Partie II contient de l'information sur les pays visés à l'article 5 concernés par des décisions des Parties et les recommandations du Comité d'application sur la conformité. La Partie III présente des données sur la mise en œuvre des programmes de pays, incluant une analyse des données de consommation de SAO par secteur. Elle traite aussi des caractéristiques des programmes d'élimination des SAO. La Partie IV présente les résultats de la première évaluation des risques, y compris des informations sur les projets avec des retards de mise en oeuvre.

Questions à traiter:

- Tous les pays qui risquent de ne pas atteindre les réductions intermédiaires avant 2010 ont des projets approuvés pour atteindre ces objectifs ou des activités dans les plans d'activités de 2008-2010, à l'exception des halons en Somalie pour lesquels des fonds sont disponibles lorsque les conditions permettront un PGEF, et du

- tétrachlorure de carbone (CTC) à El Salvador (où la consommation était destinée à des utilisations en laboratoire et pour fins d'analyse);
- Les données de 2007 suggèrent une éventuelle non-conformité pour le bromure de méthyle (Équateur) et pour les mesures de réglementation du CTC (Chili, Cuba et Mexique);
 - Quant aux pays à risque de non-conformité examinés par le Comité d'application, sur les 60 situations concernant des Parties visées à l'article 5 (A5) que le Comité d'application examinera à ses réunions en 2008, 26 ont été résolues; et
 - Depuis trois ans, 10 pays seulement ont présenté leurs données en utilisant le système basé sur le web.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
- i) Avec reconnaissance des rapports périodiques sur les projets dont la mise en œuvre accuse un retard présentés au Secrétariat par les gouvernements du Canada, de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne et les quatre agences d'exécution, présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/6 ;
 - ii) De l'achèvement de 27 projets dont la mise en œuvre accusait un retard ;
 - iii) Que des lettres d'annulation possible devraient être envoyées pour les projets suivants :

Agence	Code	Titre du projet
BIRD	ARG/REF/18/INV/39	Élimination des CFC à l'usine de fabrication de réfrigérateurs domestiques Neba S.A.
PNUD	AFR/FUM/38/TAS/32	Assistance technique pour réduire le bromure de méthyle et formuler des stratégies d'élimination pour les pays à faible volume de consommation
PNUD	SYR/REF/38/INV/86	Plan d'élimination sectorielle des CFC dans le secteur de la fabrication de réfrigérateurs (sauf les réfrigérateurs domestiques)

- b) Demander de faire rapport des étapes et des échéances à la 55e réunion pour les projets suivants :

Agence	Code	Titre du projet
ONUDI	IRA/FOA/28/INV/50	Élimination des SAO dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane souple par la reconversion à une technologie de gonflage à base de CO ₂ liquide à Bahman Plastic Co.
ONUDI	IRA/FOA/37/INV/149	Élimination des SAO dans la fabrication de plaques de mousse souple par la reconversion à une technologie de gonflage à base de dioxyde de carbone liquide à Esfanj Shirvan Co.

- c) Prendre note de l'annulation, d'un commun accord, du projet :

- (i) de reconversion du CFC-12 à une technologie à base de HFC-134a dans la fabrication d'équipement de réfrigération commercial à Shoukairi and Co. (SYR/REF/29/INV/53), dont la mise en œuvre a été confiée à la France ;
- d) Demander au gouvernement du Japon de remettre des rapports sur les retards dans la mise en œuvre à la 56e réunion ;
- e) Prendre note avec reconnaissance qu'à ce jour, 69 pays ont indiqué avoir confiance en leur capacité de se conformer aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal après avoir pris connaissance de l'évaluation des risques.

6. Mise en œuvre du programme

a) Surveillance et évaluation

i) **Rapport sur la normalisation des programmes de travail annuels, des rapports périodiques et des rapports de vérification des accords pluriannuels et sur l'élaboration des profils de pays**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/7: le travail accompli s'est concentré sur l'élaboration de deux outils de rapport et d'information, basés sur le web;

- a) Finaliser les tableaux d'ensemble pour les accords pluriannuels (APA) qui ont été approuvés sur une base provisoire par la décision 51/13 c) du Comité exécutif; et
- b) Créer des ébauches de profils de pays, conformément à la décision 53/8 b), dans le but de faciliter l'accès à toutes les informations pertinentes concernant les résultats d'un pays en matière de consommation de SAO, les quantités éliminées et la conformité aux objectifs d'élimination, les risques de conformité, les activités de projet achevées et approuvées, etc.

Questions à traiter :

- Progrès réalisés dans l'élaboration et l'utilisation des tableaux d'ensemble pour les APA, disponibles sur le web;
- Création d'ébauches de profils de pays; et
- Autres développements (format du rapport d'achèvement pour les APA, format des rapports finals et des demandes de renouvellement des projets de renforcement des institutions).

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait prendre note de l'information contenue dans le document

UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/7, y compris l'ébauche proposé pour les profils de pays.

ii) **Étude théorique sur l'évaluation des plans de gestion de l'élimination finale (PGEF)**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/8: cette évaluation a pour objectif d'analyser le rôle des plans de gestion de l'élimination finale (PGEF) dans les pays à faible volume de consommation (PFV) pour parvenir à l'élimination des CFC dans les secteurs de l'entretien et permettre le respect de l'objectif de réduction de 85 pour cent en 2007. Parmi les enjeux à évaluer, on retrouve les raisons des retards de mise en œuvre, le dépôt tardif des demandes de financement, la coordination entre l'agence principale et l'agence coopérante, la qualité de la surveillance et des rapports, les difficultés rencontrées et surmontées, les perspectives de viabilité des mesures prises et des capacités institutionnelles créées ainsi que les leçons tirées pour l'élimination finale des CFC et la préparation des plans d'élimination des HCFC.

Questions à traiter:

- Méthodologie utilisée pour l'étude théorique;
- Aperçu des PGEF approuvés et mis en oeuvre;
- Principales caractéristiques et résultats des PGEF dans 16 pays sélectionnés;
- Possibles leçons tirées; et
- Enjeux suggérés et plan de travail pour l'évaluation des PGEF sur le terrain.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait prendre note des informations fournies dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/8, incluant les enjeux d'évaluation proposés et le plan de travail pour la seconde phase de l'évaluation.

b) **Rapports périodiques au 31 décembre 2007**

i) **Rapport périodique global**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/9 résume les informations financières et les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des projets et des activités financés par le Fonds jusqu'au 31 décembre 2007. Le rapport comprend trois parties et deux annexes: La Partie I résume les progrès de la mise en œuvre au niveau des pays; la Partie II résume les activités jusqu'à la fin de 2007 et la Partie III contient les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds. L'Annexe I contient les

données de mise en œuvre des projets par pays et l'Annexe II, une analyse des données des rapports périodiques.

Questions à traiter:

- Projets en cours pour la reconversion à des équipements à base de HCFC; et
- État du créneau de financement du Comité exécutif pour les projets de refroidisseurs.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport périodique global du Fonds multilatéral présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/9 ;
- b) Exhorter les pays et les entreprises impliquées dans les projets en cours visant à convertir leurs activités à de l'équipement à base de HCFC à utiliser les fonds approuvés pour reconvertir leurs activités à une technologie sans HCFC, si possible ; et
- c) Charger le Secrétariat du Fonds multilatéral de communiquer avec le Secrétariat du FEM afin d'accélérer le dégagement du cofinancement du FEM pour les projets déjà approuvés par le Comité exécutif, afin d'éviter tout autre retard dans l'utilisation des ressources approuvées du Fonds multilatéral.

ii) Coopération bilatérale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/10 contient le rapport périodique sur les activités menées jusqu'au 31 décembre 2007 et mises en œuvre, au titre de la coopération bilatérale, par l'Australie, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Portugal, l'Espagne, la Suède et les États-Unis d'Amérique.

Questions à traiter:

- La Finlande, le Japon et la Suisse n'ont pas envoyé leurs rapports périodiques; et
- Demande de rapports de situation complémentaires sur les projets dont les progrès sont lents.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note avec gratitude des rapports périodiques remis par les gouvernements de l'Australie, du Canada, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Portugal, de l'Espagne, de la Suède et des États-Unis d'Amérique ;

- b) Demander aux gouvernements de la Finlande, du Japon et de la Suisse de remettre leurs rapports périodiques à la 56e réunion du Comité exécutif ;
- c) Demander aux gouvernements du Canada, de la France, de l'Allemagne, du Japon, du Portugal et de l'Espagne de remettre des rapports sur les projets accusant des retards de mise en œuvre à la 56e réunion du Comité exécutif, conformément au tableau 2 du présent document ;
- d) Demander des rapports d'étape additionnels sur les projets suivants :
 - i) Projet de formation des agents des douanes dans les États fédérés de la Micronésie (FSM/REF/36/TAS/01) mis en œuvre par l'Australie;
 - ii) Projet de formation des agents des douanes à Tuvalu (TUV/REF/36/TAS/02) mis en œuvre par l'Australie;
 - iii) Projet de formation des agents des douanes à Vanuatu (VAN/REF/36/TAS/02) mis en œuvre par l'Australie;
 - iv) Projet de récupération et de recyclage des climatiseurs d'automobile dans les États fédérés de la Micronésie (FSM/REF/36/TAS/02) mis en œuvre par l'Australie;
 - v) Projet de récupération et de recyclage des climatiseurs d'automobile à Kiribati (KIR/REF/36/TAS/03) mis en œuvre par l'Australie;
 - vi) Projet de récupération et de recyclage des climatiseurs d'automobile aux Îles Marshall (MAS/REF/36/TAS/02) mis en œuvre par l'Australie;
 - vii) Projet de récupération et de recyclage des climatiseurs d'automobile à Palau (TTR/REF/36/TAS/02) mis en œuvre par l'Australie;
 - viii) Projet de récupération et de recyclage des climatiseurs d'automobile à Tuvalu (TUV/REF/36/TAS/04) mis en œuvre par l'Australie;
 - ix) Projet de récupération et de recyclage des climatiseurs d'automobile à Vanuatu (VAN/REF/36/TAS/04) mis en œuvre par l'Australie;
 - x) Projet de formation des agents des douanes aux Îles Salomon (SOL/REF/36/TAS/02) mis en œuvre par l'Australie;
 - xi) Le projet de PGF pour un programme de sensibilisation du public en Bolivie (BOL/REF/36/TAS/20) mis en œuvre par le Canada ;
 - xii) Le PGEF au Kenya (KEN/PHA/44/INV/37) mis en œuvre par la France;
 - xiii) Le PGEF aux Seychelles (SEY/PHA/51/INV/12) mis en œuvre par la France ;

- xiv) Projet de récupération et de recyclage en Tanzanie (URT/REF/36/TAS/14) mis en œuvre par l'Allemagne;
- xv) Projet de récupération et de recyclage en Iran (IRA/PHA/45/INV/169) mis en œuvre par l'Allemagne;
- xvi) Projet de stockage des halons en Croatie (ALG/HAL/35/TAS/51) mis en œuvre par l'Allemagne;
- xvii) Projet régional de stockage des halons dans les pays d'Afrique australe (Botswana, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Namibie, Tanzanie et Zimbabwe) (AFR/HAL/35/TAS/29) mis en œuvre par l'Allemagne;
- xviii) Plan d'élimination des CFC aux Philippines (PHI/PHA/44/TAS/77) mis en œuvre par la Suède;
- xix) Plan d'élimination des CFC en Roumanie (ROM/PHA/45/TAS/31) mis en œuvre par la Suède;
- xx) Plan d'élimination des CFC en Serbie (YUG/PHA/43/TAS/22) mis en œuvre par la Suède;

iii) **Rapport périodique du PNUD**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/11 contient le rapport périodique du PNUD pour des activités menées jusqu'au 31 décembre 2007, avec les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter:

- 132 millions \$US ont été approuvés pour des APA à mettre en œuvre par le PNUD et le solde au 31 décembre 2007 était de 51,7 millions \$US;
- 50 APA sont en cours de mise en œuvre; moins de 20 pour cent des fonds approuvés ont été décaissés pour 14 APA (approuvés il y a plus d'un an);
- 21 projets sont classés comme ayant des retards de mise en œuvre et font l'objet de procédures d'annulation de projet;
- Aucun décaissement n'a été signalé pour trois projets de renforcement des institutions, approuvés il y a plus d'un an;
- Neuf PGF ont été retardés;
- Cinq projets ne portant pas sur des investissements concernant le bromure de méthyle ont été retardés;
- Un projet de stockage des halons et une étude sur les halons ont été retardés; et

- Les soldes résiduels des enquêtes sur les HCFC ont été remboursés.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) prendre note du rapport périodique du PNUD contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/11 ;
- b) demander la remise de rapports périodiques supplémentaires pour les accords pluriannuels suivants approuvés il y a plus d'un an et pour lesquels il n'y a eu aucun décaissement :
 - i) République démocratique du Congo (DRC/PHA/49/INV/24) ;
 - ii) Grenade ((RN/PHA/49/INV/10) ;
 - iii) Paraguay (PAR/PHA/51/INV/17) ;
 - iv) Saint-Kitts-et-Nevis (STK/PHA/48/TAS/09) ;
 - v) Uruguay (URU/PHA/50/INV/46) ;
- c) demander la remise de rapports périodiques supplémentaires pour les accords pluriannuels suivants approuvés il y a plus d'un an et pour lesquels les niveaux de décaissement sont inférieurs à 20 pour cent :
 - i) Bolivie (BOL/PHA/51/INV/29) ;
 - ii) Dominique (DMI/PHA/48/TAS/09) ;
 - iii) Panama (PAN/PHA/44/INV/22) ;
 - iv) Saint Vincent-et- les Grenadines (STV/PHA/47/INV/11) ;
- d) prendre note que le PNUD présentera un rapport à la 56e réunion 21 projets connaissant un retard de mise en œuvre, quatre d'entre eux figurant sur la liste, établie en 2006, des projets frappés de retard ;
- e) demander la remise d'un rapport périodique supplémentaire sur le projet des inhalateurs au Bangladesh (BGD/ARS/52/INV/26) en raison de l'absence de signature du document de projet ;
- f) demander la remise de rapports périodiques supplémentaires à la 56e réunion sur les projets de renforcement des institutions suivants, pour lesquels aucun décaissement n'a été signalé :
 - i) Liban (LEB/SEV/50/INS/64) ;
 - ii) Trinidad et Tobago (TRI/SEV/50/INS/21) ;
 - iii) Uruguay (URU/SEV/49/INS/45) ;
- g) demander la remise de rapports périodiques supplémentaires à la 56e réunion sur les activités relatives aux PGF suivants :
 - i) Barbade (BAR/REF/43/TAS/11 et BAR/REF/43/TAS/12) ;
 - ii) Cap Vert (CBI/REF/44/TAS/08) ;

- iii) Guinée Bissau (GBS/REF/43/TAS/07) ;
 - iv) Haïti (HAI/REF/39/TAS/04 et HAI/REF/39/TAS/06) ;
 - v) Honduras (HON/REF/44/TAS/15) ;
 - vi) Maldives (MDV/REF/38/TAS/05) ;
 - vii) Sierra Leone (SIL/REF/41/TAS/05 et SIL/REF/41/TAS/06) ;
 - viii) Sri Lanka (SRL/REF/32/TAS/15) ;
 - ix) Suriname (SUR/REF/44/TAS/09 et SUR/REF/44/TAS/10) ;
- h) demander la remise de rapports périodiques supplémentaires à la 56e réunion sur les projets du secteur du bromure de méthyle :
- i) Projet d'assistance technique pour mettre en place des solutions de remplacement, et pour parvenir à la conformité et à l'élimination du bromure de méthyle à Fidji (FIJ/FUM/47/TAS/17) ;
 - ii) Projet d'assistance technique pour mettre en place des solutions de remplacement, et pour parvenir à la conformité et à l'élimination du bromure de méthyle en Malaisie (FIJ/FUM/47/TAS/17) ;
 - iii) Solutions de substitution au bromure de méthyle pour un projet de fumigation structurelle au Mexique (MEX/FUM/26/DEM/86) ;
 - iv) Projet de démonstration du bromure de méthyle au Sri Lanka (SRL/FUM/27/DEM/13) ;
 - v) Assistance technique pour les réductions de bromure de méthyle et élaboration de stratégies régionales d'élimination pour les pays à faible volume de consommation (AFR/FUM/38/TAS/32) ;
- i) demander la remise à la 56e réunion d'un rapport périodique supplémentaire sur le programme sectoriel d'élimination visant à établir une banque régionale de halons pour l'Afrique occidentale et centrale (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, République démocratique du Congo et Guinée) (AFR/HAL/37/TAS/31) ;
- j) noter que le PNUD rendra l'écart non-décaissé au 31 décembre 2007 pour les études sur les HCFC approuvées à la 45e réunion ; et
- k) demander au Bureau des services d'appui aux projets par le biais du PNUD de financer l'élimination du mélange CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication des insecticides avec remplacement par des propulseurs à hydrocarbures chez Fadi SA au Burundi (BDI/ARS/35/INV/09).

iv) Rapport périodique du PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/12 contient le rapport périodique du PNUE pour des activités menées jusqu'au 31 décembre 2007, avec les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter:

- 5,6 millions \$US ont été approuvés pour des APA à mettre en oeuvre par le PNUE et le solde au 31 décembre 2007 était de 3,7 millions \$US;
- 41 APA sont en cours de mise en œuvre; moins de 20 pour cent des fonds approuvés ont été décaissés pour 4 APA (approuvés il y a plus d'un an);
- Un projet régional et quatre projets mondiaux ont été retardés en plus de 9 projets classés comme tels et qui font l'objet de procédures d'annulation de projet;
- Il y a eu des retards dans la préparation de projet, préparation pour laquelle aucuns fonds n'ont été décaissés, et des projets préparés sans décaissement consigné;
- Des cas de non-décaissement ou de mise en œuvre lente ont été signalés dans 33 pays qui ont des projets de renforcement des institutions approuvés depuis plus d'un an;
- 4 PGF ont été retardés;
- Une préparation de programme de pays approuvée en juillet 2006 a démarré en janvier 2008;
- Un projet de stockage des halons a décaissé des fonds avant la présentation d'un plan d'activités;
- Des fonds du PAC sont utilisés pour des enquêtes sur des applications sanitaires et préalables à l'expédition; et
- Les questions du Secrétariat sur plusieurs projets sont restées sans réponses.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait:

- a) Prendre note du rapport périodique du PNUE contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/12;
- b) Prendre note que le PNUE compte neuf projets classés dans la catégorie des projets accusant du retard, notamment quatre projets qui étaient déjà classés comme tels l'année précédente, et prendre note aussi qu'un rapport sur ces projets devra être soumis à la 56^e réunion;
- c) Demander que des comptes rendus supplémentaires de situation soient présentés à la 56^e réunion pour les projets pluriannuels suivants :
 - i) Bahreïn (BHA/PHA/50/TAS/17);
 - ii) Bangladesh (BGD/PHA/42/TRA/16, BGD/PHA/42/TAS/18 et BGD/ARS/52/TAS/27);
 - iii) Panama (PAN/PHA/50/TAS/27);

- iv) Paraguay (PAR/PHA/51/TAS/18);
- d) Demander que des comptes rendus supplémentaires de situation soient présentés à la 56e réunion pour les projets individuels suivants:
 - i) Projet pour l'harmonisation régionale des mécanismes législatifs et réglementaires en vue d'améliorer la surveillance et le contrôle de la consommation des SAO dans les pays africains anglophones (AFR/SEV/45/TAS/33);
 - ii) Manuel des douanes dans le cadre du projet global pour la mise à jour du manuel pour la formation des agents des douanes (GLO/SEV/48/TRA/274);
 - iii) Projet global pour l'étude sur les défis associés à la banque des halons dans les pays en développement (GLO/HAL/52/TAS/281);
 - iv) Programme d'assistance technique global dans le secteur des refroidisseurs (GLO/REF/48/TAS/275);
- e) Demander que des comptes rendus supplémentaires de situation soient présentés à la 56e réunion pour les projets de préparation de PGEF suivants:
 - i) Cap Vert (CBI/PHA/50/PRP/11);
 - ii) République centrafricaine (CAF/PHA/49/PRP/14);
 - iii) Tchad (CHD/PHA/48/PRP/12);
 - iv) Îles Comores (COI/PHA/47/PRP/11);
 - v) Gabon (GAB/PHA/48/PRP/18);
 - vi) Mali (MLI/PHA/48/PRP/20);
 - vii) Rwanda (RWA/PHA/48/PRP/11);
 - viii) Sénégal (SEN/PHA/48/PRP/21);
 - ix) Togo (TOG/PHA/48/PRP/12);
 - x) République unie de Tanzanie (URT/PHA/50/PRP/20);
 - xi) Yémen (YEM/PHA/50/PRP/26);
 - xii) Djibouti (DJI/PHA/48/PRP/11);
 - xiii) Guatemala (GUA/PHA/50/PRP/32);

- xiv) Moldova (MOL/PHA/48/PRP/16);
 - xv) Niger (NER/PHA/48/PRP/18);
 - xvi) Nicaragua (NIC/PHA/49/PRP/19);
- f) Demander que des comptes rendus supplémentaires de situation soient présentés à la 56^e réunion pour les projets individuels de renforcement des institutions suivants:
- i) Albanie (ALB/SEV/49/INS/13) ;
 - ii) Algérie (ALG/SEV/48/INS/64) ;
 - iii) Barbade (BAR/SEV/46/INS/13) ;
 - iv) Bahamas (BHA/SEV/50/INS/13) ;
 - v) Botswana (BOT/SEV/41/INS/08) ;
 - vi) Brunei Darussalam (BRU/SEV/43/INS/05) ;
 - vii) Cap Vert (CBI/SEV/50/INS/10) ;
 - viii) Croatie (CRO/SEV/47/INS/28) ;
 - ix) Djibouti (DJI/SEV/48/INS/09) ;
 - x) Éthiopie (ETH/SEV/41/INS/12 et ETH/SEV/50/INS/16) ;
 - xi) Fiji (FIJ/SEV/50/INS/18) ;
 - xii) Gabon (GAB/SEV/50/INS/19) ;
 - xiii) Grenade (GRN/SEV/50/INS/11) ;
 - xiv) Guinée Bissau (GBS/SEV/50/INS/09) ;
 - xv) Kiribati (KIR/SEV/49/INS/05) ;
 - xvi) Lesotho (LES/SEV/45/INS/09) ;
 - xvii) Moldova (MOL/SEV/48/INS/14);
 - xviii) Micronésie (FSM/SEV/49/INS/04) ;
 - xix) Myanmar (MYA/SEV/29/INS/02) ;
 - xx) Nicaragua (NIC/SEV/49/INS/20) ;

- xxi) Panama (PAN/SEV/44/INS/21) ;
 - xxii) Paraguay (PAE/SEV/39/INS/13) ;
 - xxiii) Pérou (PER/SEV/37/INS/31) ;
 - xxiv) Rwanda (RWA/SEV/50/INS/12) ;
 - xxv) St. Kitts et Nevis (STK/SEV/47/INS/08) ;
 - xxvi) Sao Tomé et Príncipe (STP/SEV/50/INS/11) ;
 - xxvii) Somalie (SOM/SEV/36/INS/03 et SOM/SEV/44/INS/05) ;
 - xxviii) Soudan (SUD/SEV/42/INS/16) ;
 - xxix) Surinam (SUR/SEV/50/INS/11) ;
 - xxx) Togo (TOG/SEV/50/INS/14);
 - xxxi) Turkménistan (TKM/SEV/46/INS/01) ;
 - xxxii) Vanuatu (VAN/SEV/36/INS/03) et;
 - xxxiii) Zimbabwe (ZIM/SEV/50/INS/03).
- g) Demander que des comptes rendus supplémentaires de situation soient présentés à la 56e réunion pour les projets individuels du plan de gestion des frigorigènes suivants:
- i) Formation des formateurs dans le domaine des bonnes pratiques en gestion des frigorigènes, et formation des techniciens nationaux à Brunei Darussalam (BRU/REF/44/TRA/07) ;
 - ii) Programme de formation pour les agents des douanes et formation des formateurs, et formation des techniciens en réfrigération dans le domaine des bonnes pratiques en entretien en Syrie SYR/REF/29/TRA/47 et SYR/REF/29/TRA/49) ;
 - iii) Composante sensibilisation publique des utilisateurs finaux du PGF au Chili (CHI/REF/35/TAS/148) ; et
 - iv) Plan d'élimination des CFC en République démocratique du Congo (DRC/PHA/49/TAS/23) ;
- h) Demander qu'un compte rendu de situation pour la préparation du programme de pays/PGEF de la Guinée équatoriale (EQG/SEV/49/CPG/01) soit soumis à la 56e réunion ;

- i) Envisager quelle mesure prendre par rapport au décaissement apparent avant la soumission d'un plan d'activités, pour la mise en œuvre du projet de la banque de halons à Haïti, et pour une étude globale sur les banques de halons (HAI/HAL/50/TAS/10), à la lumière de toute mise à jour fournie par le PNUE à la 55e réunion ;
- j) Demander au Trésorier d'imputer les soldes non engagés des budgets 2006 et 2007 du CAP du PNUE totalisant 424 415 \$US, conformément à la décision 35/36(d) portant création du PAC ;
- k) D'offrir ses conseils au CAP quant à l'utilisation future de ses fonds pour des activités qui ne sont pas contrôlées par le Protocole de Montréal ; et
- l) Demander au PNUE de fournir à la 55e réunion, des réponses aux questions pour lesquelles le Secrétariat du Fonds multilatéral n'a pas reçu de réponse et qui concernent les projets suivants : BUR/REF/44/TRA/07, MLI/REF/43/PRP/13, MLI/REF/45/TAS/19, MLI/REF/45/TRA/18, SYR/REF/29/TRA/47, SYR/REF/29/TRA/49, COI/PHA/52/TAS/13, GAB/PHA/52/TAS/20, DRC/PHA/40/TAS/23, GUA/REF/35/TAS/23, et PAN/REF/29/TAS/14.

v) Rapport périodique de l'ONUDI

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/13](#) contient le rapport périodique de l'ONUDI pour des activités menées jusqu'au 31 décembre 2007, avec les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter:

- 142,5 millions \$US ont été approuvés pour des APA à mettre en œuvre par l'ONUDI et le solde au 31 décembre 2007 était de 40 millions \$US
- 55 APA sont en cours de mise en œuvre; moins de 20 pour cent des fonds approuvés ont été décaissés pour 5 APA (approuvés il y a plus d'un an);
- 12 projets sont classés comme ayant des retards de mise en œuvre et font l'objet de procédures d'annulation de projet;
- Il y a des retards dans la préparation de projet pour une activité de stockage de halons et pour un plan sectoriel pour le tétrachlorure de carbone;
- 3 projets de renforcement des institutions connaissent des difficultés de mise en œuvre;
- Un projet sur le bromure de méthyle a été retardé; et
- 3 projets de stockage des halons ont été retardés.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport périodique de l'ONUDI présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/13 ;
- b) Demander que des rapports périodiques supplémentaires portant sur les projets suivants soient remis à la 56^e réunion du Comité exécutif :
 - i) Le plan national d'élimination du bromure de méthyle au Honduras (HON/FUM/50/INV/21) ;
 - ii) Le plan national d'élimination du bromure de méthyle en Libye (LIB/FUM/47/INV/27) ;
 - iii) L'accord sur l'élimination des CFC en Roumanie (ROM/PHA/45/INV/30 et ROM/PHA/48/INV/34) ;
 - iv) L'accord sur l'élimination des CFC en Serbie (YUG/PHA/43/TAS/23) ;
 - v) L'accord sur l'élimination des CFC en Syrie (SYR/PHA/49/INV/96) ;
 - vi) Le plan d'élimination finale du tétrachlorure de carbone en République populaire démocratique de Corée (DRK/PHA/41/INV/30) ;
 - vii) Le renforcement des institutions en Bosnie-Herzégovine (BHE/SEV/43/INS/19) ;
 - viii) Le renforcement des institutions au Qatar (QAT/SEV/49/INS/08) ;
 - ix) Le renforcement des institutions en Serbie (YUG/SEV/44/INS/25) ;
 - x) Le projet d'élimination du bromure de méthyle en Argentine (ARG/FUM/30/INV/105) ;
 - xi) La préparation d'un plan d'élimination des halons au Koweït (KUW/HAL/45/PRP/07) ;
 - xii) Le plan d'élimination du tétrachlorure de carbone en Serbie (YUG/SOL/45/PRP/27) ;
 - xiii) Le projet de banque de halons en Bosnie-Herzégovine (BHE/HAL/42/TAS/18) ;
 - xiv) Le projet de banque de halons au Kirghizistan (KYR/HAL/48/TAS/12) ;
 - xv) Le projet de banque de halons en Libye (LIB/HAL/47/TAS/26) ;
- c) Prendre note que l'ONUDI présentera un rapport sur les retards dans la mise en

œuvre de projets en 2007 pouvant porter sur un maximum de 12 projets à la 56^e réunion, dont cinq projets qui appartenaient déjà à cette catégorie en 2006 ;

- d) Prendre note que l'équipement du projet annulé chez Alkaloid A.D. en Macédoine (MDN/ARS/32/INV/17) sera donné à une université de la Macédoine car toutes les tentatives de le redistribuer à d'autres pays ont échoué; et
- e) Demander à l'ONUDI d'accélérer l'achèvement de la préparation du plan d'élimination des halons au Koweït (KUW/HAL/45/PRP/07) et du plan du secteur du tétrachlorure de carbone en Serbie (YUG/SOL/45/PRP/27).

vi) Rapport périodique de la Banque mondiale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/14 contient le rapport périodique de la Banque mondiale pour des activités menées jusqu'au 31 décembre 2007, avec les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter:

- 530,9 millions \$US ont été approuvés pour des APA à mettre en œuvre par la Banque mondiale et le solde au 31 décembre 2007 était de 66,7 millions \$US;
- 24 APA sont en cours de mise en œuvre; moins de 20 pour cent des fonds approuvés ont été décaissés pour 5 APA (approuvés il y a plus d'un an) ce qui est lié pour 4 d'entre eux à la signature de l'accord de subvention et cinq autres APA ont des soldes résiduels importants et/ou des difficultés de mise en œuvre;
- Le projet mondial sur les refroidisseurs subit un retard dans l'obtention du co-financement mais le prêt à des conditions de faveur pour les refroidisseurs thaïlandais a été remboursé;
- 4 projets sont classés comme ayant des retards de mise en œuvre et ils font l'objet de procédures d'annulation;
- Un projet sur le bromure de méthyle a été retardé; et
- 2 projets de stockage des halons ont été retardés.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait envisager :

- a) De prendre note du rapport périodique de la Banque mondiale contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/14 ;
- b) D'exhorter la Banque mondiale, pour la deuxième prochaine réunion, d'accélérer la signature de l'accord de subvention avec Antigua-et-Barbuda ainsi que de l'accord de subvention modifiée avec la Tunisie et de faire le rapport de la situation à la 56^e réunion ;

- c) De demander que des rapports de situation supplémentaires soient soumis à la 56^e réunion sur les projets suivants :
- i) Plan national d'élimination des CFC en Argentine (ARG/PHA/47/INV/148) ;
 - ii) Projet sur le bromure de méthyle en Thaïlande (THA/FUM/50/INV/147) ;
 - iii) Accord sur l'élimination nationale du bromure de méthyle au Vietnam (VIE/FUM/50/INV/48) ;
 - iv) Plan de gestion de l'élimination finale aux Bahamas (BHA/PHA/44/INV/12) ;
 - v) Plan sectoriel des mousses en Chine ;
 - vi) Plan sectoriel des halons en Chine ;
 - vii) Plan sectoriel des mousses en Indonésie ;
 - viii) Plan d'élimination des SAO en Thaïlande ;
 - ix) Projet mondial sur les refroidisseurs (GLO/REF/47/DEM/268) ;
 - x) Projet de démonstration sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle (ARG/FUM/29/DEM/93) ;
 - xi) Projet de banque de halons en Argentine (ARG/HAL/26/TAS/80) ; et
 - xii) Projet de banque de halons en Thaïlande (THA/HAL/29/TAS/121).
- d) De prendre note, avec satisfaction, du remboursement du prêt de 1 198 947 \$US pour le projet des refroidisseurs en Thaïlande (THA/REF/26/INV/104) ; et
- e) De noter que la Banque mondiale communiquera un rapport à la 56^e réunion sur au total quatre projets connaissant des retards de mise en œuvre, dont trois étaient déjà classés dans cette catégorie en 2006.

c) Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités de 2007

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/15 contient l'évaluation des plans d'activités des agences d'exécution pour 2007, à l'aide des indicateurs d'efficacité adoptés dans la décision 41/93, des pondérations révisées adoptées dans la décision 47/51 pour toutes les agences ainsi que des indicateurs d'efficacité adoptés à la 48^e réunion pour le Programme d'aide à la conformité, des objectifs adoptés par le Comité exécutif pour les plans d'activités de 2007 (décisions 51/7 à 51/10) et des rapports périodiques et financiers des agences présentés à cette réunion. Ce document présente aussi une analyse de tendance pour chacun des neuf indicateurs d'efficacité utilisés dans les évaluations précédentes et inclut, pour la deuxième année, des données sur les indicateurs d'efficacité qualitative,

modifiés à la 46^e réunion. Les observations et les recommandations du Secrétariat sont présentées en conclusion.

Questions à traiter:

- Performance des agences d'exécution par rapport aux indicateurs d'efficacité inclus dans leurs plans d'activités de 2007; et
- Le PNUE a achevé 172 des 201 activités spéciales du PAC prévues pour 2007.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif est invité :

- a) à prendre note de l'évaluation des performances des agences d'exécution par rapport à leurs plans d'activités de 2007, présentés dans la note UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/15 ;
- b) à demander au PAC du PNUE, dans le cadre de ses réseaux régionaux, d'inclure à l'ordre du jour de chacune de ses réunions de réseau une demande de répondre aux exigences de compte rendu du Comité exécutif, en participant notamment au questionnaire d'évaluation qualitative des performances, afin d'assurer un plus grand taux de participation à l'avenir ; et
- c) à encourager le PNUE à continuer de faire rapport de l'exécution des activités d'assistance spéciale à la conformité et de s'efforcer de les achever selon les plans.
- d) **Rapport sur la mise en œuvre des projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/16 contient la vérification des importations et des exportations de CFC pour l'année 2007, présentée par la Banque mondiale, tel que requis par l'accord entre la République populaire de Chine et le Comité exécutif sur le plan d'élimination accélérée des CFC/CTC/halons et un rapport d'étape de l'ONUDI, conformément à la décision 52/40, au sujet des progrès réalisés dans les entreprises 2.8 Vinalon Factory Complex et Sinuiju Chemical Fibre Complex en lien avec le plan d'élimination finale du tétrachlorure de carbone (CTC) en République populaire démocratique de Corée.

Questions à traiter:

- Vérification des importations et des exportations de CFC pour l'année 2007 en Chine, dans le cadre du plan d'élimination accélérée des CFC/CTC/halons;
- Rapport de situation sur les progrès accomplis dans les activités des deux usines concernées par le plan de gestion de l'élimination finale du CTC en RPD de Corée.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- Prendre note avec satisfaction de la vérification présentée par la Banque mondiale concernant les importations et les exportations de CFC faites par la Chine en 2007, et
- prendre note du rapport périodique sur les progrès accomplis par l'ONUDI concernant les activités à l'usine Vinalon 2.8 et l'usine de fibres chimiques Sinuiju dans le cadre du plan d'élimination finale du tétrachlorure de carbone en République populaire démocratique de Corée.

7. Propositions de projets

a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/17](#) comprend deux sections. La section I contient les statistiques des propositions présentées par les agences d'exécution et bilatérales à la 55^e réunion et une estimation du solde des fonds disponibles par rapport aux demandes de fonds contenues dans les propositions; la Section II contient une questions d'orientation concernant les demandes de financement préparatoire pour les PGEH, relevée par le Secrétariat lors de l'examen des propositions présentées à cette réunion.

Questions à traiter:

- Établissement des coûts de préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH).

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité pourrait considérer la première question identifiée dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/17](#) et examiner ensuite les coûts de préparation des PGEH en s'appuyant sur les coûts de référence proposés par le Secrétariat.

b) Coopération bilatérale

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/18](#) fournit un aperçu des demandes des agences bilatérales et précise si elles sont admissibles à l'approbation du Comité exécutif, à la lumière des montants maxima de la coopération bilatérale disponibles pour 2008. Il renvoie aussi à d'autres documents de réunion pertinents qui incluent une discussion sur les demandes bilatérales. Sur les 13 demandes reçues, la demande de préparation de projet pour un plan de gestion de l'élimination finale est traitée dans ce document et recommandée pour examen individuel. Aucune entente sur les coûts n'a été conclue au sujet des 8 demandes pour la préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC.

Questions à traiter: La valeur de la demande de l'Allemagne (1 669 950 \$US), si elle est ajoutée au montant de 2 119 811 \$US déjà été approuvé pour le programme bilatéral de l'Allemagne aux 51^e, 52^e et 54^e réunions, entraînerait un dépassement de la limite de 20 pour cent de l'agence pour son programme bilatéral de 2008.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif peut souhaiter demander au Trésorier de compenser les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 55^e réunion, comme suit :

- a) 198 880 \$ US (y compris les frais d'agence) à déduire du solde de la contribution bilatérale du Canada pour 2008;
- b) 302 275 \$ US (y compris les frais d'agence) à déduire de la contribution bilatérale de la France pour 2008;
- c) Prendre note que, puisque l'Allemagne n'a pas entièrement engagé sa contribution bilatérale de 20 pour cent 2006 et 2007, et qu'un montant de 2 119 811 \$ US a déjà été approuvé pour 2008, un montant de 774 933 \$ US est disponible pour approbation en 2008 à déduire du programme de coopération bilatérale de l'Allemagne à la 55^e réunion.

c) Amendements aux programmes de travail pour 2008

i) PNUD

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/19 contient 36 activités présentées par le PNUD, incluant une demande de renouvellement pour un projet de renforcement des institutions, une demande pour la préparation d'une stratégie pour les inhalateurs à doseur et 34 demandes de préparation de projet pour des plans de gestion de l'élimination des HCFC. Le renouvellement du projet de renforcement des institutions est recommandé pour approbation globale et est examiné au point 7a) de l'ordre du jour tandis que la demande pour une stratégie pour les inhalateurs à doseur est recommandée pour examen individuel. Aucune entente sur les coûts n'a été conclue pour les des demandes de préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC.

Questions à traiter:

- Demandes d'assistance technique pour la préparation d'une stratégie de transition pour les inhalateurs à doseur en Arménie, conformément à la décision 51/34; et

- Demandes pour la préparation de plans de gestion de l'élimination finale des HCFC dans 34 pays.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité pourrait approuver la demande de préparation d'une stratégie de transition pour les inhalateurs à doseur, au coût de 30 000 \$US, tel qu'indiqué au tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/19. Le Comité pourrait aussi confirmer si l'information fournie correspond aux exigences de la décision 51/34. Avec l'approbation de ce projet, le PNUD est prié de noter qu'aucun autre montant ne sera disponible pour l'élimination des CFC dans le secteur des inhalateurs à doseur.

La recommandation du Secrétariat au Comité sur la préparation de projet pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC est à venir.

ii) PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/20 contient 70 activités présentées par le PNUE, incluant 5 demandes de renouvellement pour des projets de renforcement des institutions, 50 demandes de préparation de projet pour des plans de gestion de l'élimination des HCFC, des demandes de préparation de projet pour des programmes de pays, des PNE et des PGEF, une demande pour la vérification d'un PGEF dans un pays selon la décision 45/54, 2 demandes pour des stratégies de transition pour les inhalateurs à doseur et 10 PGEF en cours et nouveaux. Les renouvellements des projets de renforcement des institutions et la demande pour le rapport de vérification d'un PGEF sont recommandés pour approbation globale et sont examinés au point 7a) de l'ordre du jour. Aucune entente sur les coûts n'a été conclue pour les demandes de préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC et les activités pour les PGEF en cours et nouveaux sont examinées dans les documents de pays respectifs. Les autres activités sont recommandées pour examen individuel.

Questions à traiter:

- Approbation de la demande de préparation d'un PGEF pour le Myanmar sans nouveau financement et en utilisant le solde résiduel du PGF à cause des grands retards dans la mise en oeuvre du PGF et des soldes substantiels dont dispose le projet;
- Approbation de la demande de préparation d'un programme de pays/PNE pour l'Irak compte tenu donné qu'aucun document n'a encore été déposé pour la ratification du Protocole de Montréal;
- Demandes d'assistance technique pour la préparation d'une stratégie de transition pour les inhalateurs à doseur au Sri Lanka et de fonds additionnels de préparation de projet pour le volet ne portant pas sur

des investissements dans le projet de reconversion pour les inhalateurs à doseur au Pakistan conformément à la décision 51/34; et

- Demandes pour la préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC dans 50 pays.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait:

- Approuver le financement de la préparation de projet du programme de pays/PNE pour l'Irak, tel qu'indiqué au tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/20, à condition que le gouvernement de l'Irak dépose les instruments de ratification d'ici la date de la 55^e réunion;
- Prendre note et approuver la préparation de projet pour un plan de gestion de l'élimination finale au Myanmar, en demandant au PNUE de transmettre au Secrétariat une lettre officielle confirmant que le Myanmar accepte cette méthode de préparation du PGEF;
- Approuver la demande de préparation de projet pour le volet ne portant pas sur des investissements dans le projet de reconversion des inhalateurs à doseur au CFC au Pakistan ainsi que l'élaboration d'une stratégie de transition, avec un financement de 20 000 \$US, tel qu'indiqué au tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/20;
- Approuver la demande de préparation d'une stratégie de transition pour les inhalateurs à doseur au Sri Lanka, avec un financement de 30 000 \$US, tel qu'indiqué au tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/20. Le Comité pourrait aussi confirmer si l'information fournie correspond aux exigences de la décision 51/34. Avec l'approbation de ce projet, le PNUE est prié de noter qu'aucun autre montant ne sera disponible pour l'élimination des CFC dans le secteur des inhalateurs à doseur.

La recommandation du Secrétariat au Comité sur la préparation de projet pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC est à venir.

iii) **ONUDI**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/21 contient 51 activités présentées par l'ONUDI, incluant une demande de renouvellement pour un projet de renforcement des institutions, un projet d'assistance technique pour l'élimination du bromure de méthyle, 44 demandes de préparation de projet pour des plans de gestion de l'élimination des HCFC, 3 préparations

de projet pour des projets d'investissement dans le secteur des inhalateurs à doseur aux CFC et 2 projets d'assistance technique pour la préparation de stratégies de transition pour les inhalateurs à doseur. Les demandes pour le projet de renforcement des institutions et d'assistance technique pour l'élimination du bromure de méthyle sont recommandés pour approbation globale et sont examinées au point 7a) de l'ordre du jour. Aucune entente sur les coûts n'a été conclue pour les demandes de préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC et les autres activités font l'objet d'un examen individuel.

Questions à traiter:

- Demandes de préparation de projet pour des projets d'investissement pour les inhalateurs à doseur en Algérie, en Syrie et au Venezuela ainsi que d'assistance technique pour la préparation de stratégies de transition pour les inhalateurs à doseur en RDP de Corée et en Mongolie, conformément à la décision 51/34; et
- Demandes pour la préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC dans 44 pays.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité pourrait:

- Approuver la demande de préparation de projet pour les inhalateurs à doseur en Algérie, avec un financement de 30 000 \$US, tel qu'indiqué au tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/21. Le Comité pourrait aussi confirmer si l'information fournie correspond aux exigences de la décision 51/34. Avec l'approbation de ce projet, l'ONUDI est priée de noter que lors de l'élaboration du projet d'investissement, le document final doit inclure les éléments d'une stratégie de transition pour aider le secteur des inhalateurs à doseur et soutenir la mise en œuvre complète du projet d'investissement, conformément à la décision 51/34. Il convient de noter aussi qu'aucun autre montant ne sera disponible pour une stratégie de transition distincte dans ce secteur;
- Prendre note que lors de son examen, le Secrétariat a constaté que la documentation fournie avec la demande de préparation de projet pour le secteur des inhalateurs à doseur en République arabe syrienne ne répond pas à toutes les exigences de la décision 51/34 et qu'il ne peut recommander le financement de ce projet au Comité exécutif. Le Comité exécutif pourrait examiner cette demande de préparation de projet pour les inhalateurs à doseur en République arabe syrienne à la lumière des observations du Secrétariat;
- Prendre note que lors de son examen, le Secrétariat a constaté que la documentation fournie avec la demande de préparation de projet pour

le Venezuela ne répond pas à toutes les exigences de la décision 51/34 et qu'il ne peut recommander le financement de ce projet au Comité exécutif. Le Comité exécutif pourrait examiner cette demande de préparation de projet pour les inhalateurs à doseur au Venezuela à la lumière des observations du Secrétariat; et

- Tenir compte des observations du Secrétariat sur les demandes d'élaboration de stratégies de transition pour les inhalateurs à doseur aux CFC en RPD de Corée et en Mongolie, sur la base desquelles le financement demandé pour ces stratégies n'est pas recommandé.

La recommandation du Secrétariat au Comité sur la préparation de projet pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC est à venir.

iv) Banque mondiale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/22 contient 10 activités présentées par la Banque mondiale, incluant une demande de renouvellement pour un projet de renforcement des institutions, 8 demandes de préparation de projet pour des plans d'élimination des HCFC et une demande pour l'élaboration d'une stratégie/méthodologie pour l'élimination des SAO. Le renouvellement du projet de renforcement des institutions est recommandé pour approbation globale et est examiné au point 7a) de l'ordre du jour. Aucune entente sur les coûts n'a été conclue au sujet des demandes de préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC et l'autre activité est recommandée pour examen individuel.

Questions à traiter:

- Approbation du mandat de l'étude sur l'élaboration d'une stratégie pour obtenir du financement à travers les marchés volontaires du carbone pour la destruction des SAO indésirables; et
- Demandes de financement pour la préparation de plans de gestion de l'élimination de HCFC dans 7 pays: Le Secrétariat n'est pas en mesure de faire une recommandation car il n'existe actuellement aucune ligne directrice sur l'élaboration et le financement de la préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC et une discussion initiale aura lieu seulement à cette réunion.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité pourrait:

- Approuver le mandat de l'étude sur l'élaboration d'une stratégie pour obtenir du financement à travers les marchés volontaires du carbone pour la destruction des SAO indésirables; et
- Approuver la demande de financement de cette étude, au montant indiqué dans le tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/22.

La recommandation du Secrétariat au Comité sur la préparation de projet pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC est à venir.

d) Projets d'investissement

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/17](#) contient en Annexe II une liste des huit projets recommandés pour examen individuel. Tous les autres projets d'investissement en cours ou nouveaux ont été recommandés pour approbation globale et sont examinés au point 7a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter: Le tableau 1 suivant présente chacun des huit projets qui doivent être examinés pour approbation individuelle. Les descriptions des projets et les observations du Secrétariat se trouvent dans le document de projet du pays correspondant mentionné dans le tableau.

Tableau 1 : Liste des projets soumis à un examen individuel

Pays	Projet	Agence	Question
Bromure de méthyle			
Chine	Phase II du plan sectoriel de la production de bromure de méthyle (2008-2010)	ONUDI	Caractère adéquat de la vérification de la production de bromure de méthyle, une SAO à double utilisation
Accords pluriannuels			
République centrafricaine	Plan de gestion de l'élimination finale	PNUE/France	Perte de fonds du plan de gestion des frigorigènes dont la mise en œuvre a à peine progressé, et retour du solde des fonds du plan de gestion des frigorigènes
Chili	Plan d'élimination finale des CFC dans le secteur de l'entretien	Canada	Plan national d'élimination pour un pays à faible volume de consommation. Tous les points ont été réglés.
Népal	Plan national d'élimination des CFC	PNUE	Faible décaissement des fonds de la tranche de financement précédente
Pérou	Plan national d'élimination des CFC	PNUE/PNUD	Précisions à apporter sur les données de consommation à l'échelle nationale
Yémen	Plan national d'élimination des SAO	ONUDI	Choix de plusieurs technologies pour la reconversion des mousses du CFC-11, p. ex., les HCFC et autres, à la lumière de la décision XIX/6 de la Réunion des Parties (en instance)
Inhalateurs à doseur			
Chine	Plan sectoriel pour l'élimination de la consommation de CFC dans le secteur des inhalateurs à doseur	ONUDI	Désaccord sur les coûts, mais le projet est essentiel à l'achèvement de l'élimination des CFC
Production			
Inde	Élimination accélérée de la production de CFC	Banque mondiale	Précisions au sujet de la couverture de la clause sur la pénalité

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité pourrait approuver chacun des 8 projets présentés dans le tableau précédent, à la lumière des informations fournies dans les documents de proposition de projet correspondants, incluant les observations du Secrétariat, de tout autre document remis conformément à la décision 41/80 et de toute autre information complémentaire, fournie par le Secrétariat ou l'agence bilatérale/d'exécution correspondante à la réunion.

8. Programmes de pays

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/44 contient une mise à jour du programme de pays révisée présentée, conformément à la décision 41/84, par le PNUE et l'ONUDI au nom du gouvernement de la République islamique d'Iran.

Questions à traiter: aucune.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait prendre note du dépôt par le PNUE et l'ONUDI, au nom du gouvernement de la République islamique d'Iran, du document révisé sur la mise à jour du programme de pays, tel que requis par la décision 41/84.

9. Secteur de la production

a) **Élaboration approfondie et analyse des questions relatives à l'élimination du secteur de la production des HCFC (décision 53/37g)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/45 contient un rapport du Secrétariat suite à la demande faite par le Comité exécutif à sa 53^e réunion dans la décision 53/37 paragraphe g). Le Secrétariat a intégré dans le document remis au Comité exécutif, les avis des experts du secteur de la production provenant à la fois de pays visés et non-visés à l'article 5.

Questions à traiter: à venir.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: à venir.

b) **Rapport du sous-groupe du secteur de la production**

Le sous-groupe du secteur de la production sera constitué à la 55^e réunion; un rapport sur ses délibérations sera distribué à la réunion.

10. Analyse révisée des questions pertinentes relatives aux coûts du financement de l'élimination des HCFC (décisions 53/37i) et 54/40)

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/47](#) est un document de travail qui fournit une analyse des considérations de coûts pertinentes entourant le financement de l'élimination des HCFC, y compris de l'information sur les références/fourchettes de coûts et sur l'applicabilité des technologies de remplacement des HCFC. Il examine aussi les incitatifs financiers et les opportunités de cofinancement qui seraient pertinentes pour s'assurer que l'élimination des HCFC débouche sur des avantages pour le climat conformément au paragraphe 11b) de la décision XIX/6 de la dix-neuvième Réunion des Parties. Ce document a été examiné une première fois par le Comité exécutif à sa 54^e réunion. A la suite de la discussion, le Comité a accepté d'examiner à sa 55^e réunion, une version révisée du document qui tiendrait compte des observations transmises par les Membres au Secrétariat du Fonds jusqu'à la fin avril 2008.

Questions à traiter: Le Comité exécutif pourrait examiner notamment les enjeux suivants:

- La validité des informations techniques contenues dans le document qui permettraient la préparation et le dépôt, au cas par cas, de quelques projets d'investissement initiaux autonomes;
- La nécessité de valider et d'optimiser les technologies de remplacement des HCFC par rapport aux conditions locales qui prévalent dans les pays visés à l'article 5;
- La possibilité de reporter l'examen des politiques sur le calcul des coûts d'exploitation et l'établissement des seuils de rentabilité jusqu'à la première réunion de 2010;
- De nouvelles approches systémiques maison dans le secteur des mousses;
- La possibilité d'envisager la présentation d'un nombre limité de projets d'investissement dans le secteur de la réfrigération avec des technologies à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG);
- La pertinence d'une discussion sur les politiques associées à la seconde phase des reconversions et sur la date-limite pour l'installation d'équipements de fabrication à base de HCFC;
- L'approche proposée pour prioriser les technologies d'élimination des HCFC afin de minimiser les impacts sur le climat;
- L'option du remplacement des équipements au moment où ils sont rendus à la fin de leur vie utile; et
- L'approche de cofinancement.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du document de discussion offrant une analyse des questions de coût pertinentes entourant le financement de l'élimination du HCFC;
- b) Prendre note de l'accès limité à plusieurs technologies de remplacement du HCFC disponibles dans les pays visés à l'article 5 à ce jour, de la nécessité de les valider et de les optimiser en fonction des conditions locales dans les pays visés à l'article 5 et de l'écart important entre les coûts de l'équipement de remplacement et des matières premières et, en conséquence :

- i) Charger le Secrétariat de recueillir régulièrement de l'information technique sur l'élimination des HCFC dans les aérosols, les extincteurs d'incendie et les solvants, d'examiner les projets de ces secteurs qui lui sont soumis et de les recommander, s'il y a lieu, au Comité exécutif pour examen;
 - ii) Reporter à la première réunion de 2010 toute décision qu'il pourrait souhaiter prendre au sujet des politiques entourant le calcul des coûts différentiels d'exploitation ou des économies des projets de reconversion des HCFC, et établir les seuils de coût-efficacité afin de profiter de l'expérience acquise dans l'examen des projets d'élimination des HCFC avant cette réunion;
- c) Reconnaître que l'information technique contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/47 suffit pour préparer, examiner et proposer, au cas par cas, quelques projets indépendants (4 par région) pour l'élimination des HCFC dans les secteurs des mousses, de la réfrigération et de la climatisation, afin de mettre en évidence l'applicabilité des technologies de remplacement et de faciliter la collecte de données précises sur les coûts différentiels d'investissement et les coûts ou économies d'exploitation, ainsi que toute autre donnée pertinente concernant l'application des technologies, conformément aux paragraphes d) et e) ci-dessous;
- d) Inviter les agences bilatérales et multilatérales à préparer et à soumettre en toute urgence un nombre limité de propositions de projets d'une durée déterminée, impliquant des sociétés de formulation et/ou des fournisseurs de produits chimiques intéressés, afin de développer, d'optimiser et de valider des formules chimiques utilisées pour des agents de gonflage sans HCFC selon les critères suivants :
- i) Les sociétés de formulation assureraient le transfert de la technologie et la formation d'un certain nombre d'entreprises de mousses en aval dans le cadre des projets et après le développement et la validation de ceux-ci, afin d'éliminer complètement les HCFC dans ces entreprises;
 - ii) Les agences devront recueillir et transmettre des données précises relatives au coût du projet ainsi que d'autres données d'intérêt pour l'application des technologies;
 - iii) Ces projets devront être achevés en moins de 18 mois afin qu'ils puissent servir à la préparation et la mise en œuvre des plans de gestion de l'élimination des HCFC et aux projets indépendants, et un rapport périodique sur les deux étapes de mise en œuvre détaillées aux paragraphes i) et ii) ci-dessus sera mis à la disposition du Comité exécutif;
 - iv) Les agences bilatérales et d'exécution ainsi que les sociétés de formulation

qui collaborent aux projets sont encouragées à régler les problèmes technologiques entourant la préparation et la distribution de polyols prémélangés contenant des agents de gonflage à base d'hydrocarbures;

- e) Demander aux agences bilatérales et d'exécution de présenter un nombre limité de projets de démonstration pour la reconversion des HCFC dans les sous-secteurs de la réfrigération et de la climatisation à des technologies à faible potentiel de réchauffement de la planète afin d'identifier toutes les étapes requises et d'évaluer les coûts de ces étapes;
- f) Poursuivre ses délibérations sur les politiques relatives à la deuxième étape de la reconversion et fixer la date limite d'installation de l'équipement de fabrication à base de HCFC qui déterminera l'admissibilité des coûts différentiels de la reconversion de ces équipements, afin de terminer son examen avant la proposition de projets indépendants, qui pourrait commencer dès la 56^e réunion;
- g) Déterminer si une approche telle que celle présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/47 constitue une base satisfaisante pour l'établissement de la priorité des technologies d'élimination des HCFC visant à minimiser les conséquences climatiques, comme envisagé à l'origine dans la décision XIX/6, et s'il souhaite que le Secrétariat poursuive son évaluation et présente un rapport plus détaillé lors d'une prochaine réunion du Comité exécutif;
- h) Examiner la possibilité que le Secrétariat communique avec d'autres institutions afin d'identifier les mécanismes de financement régionaux et multilatéraux convenables et compatibles qui pourraient devenir des sources de cofinancement d'appoint au financement de l'ozone par le Fonds multilatéral, afin de créer des bienfaits supplémentaires pour le climat, et remettre un rapport à cet effet à une future réunion;
- i) Déterminer s'il souhaite examiner, lors d'une future réunion, les différentes méthodes de donner la priorité au soutien du Fonds multilatéral dans le remplacement de l'équipement lorsque cet équipement arrive à la fin de sa vie utile afin d'éviter la retraite prématurée et la destruction d'une infrastructure coûteuse et entièrement fonctionnelle lorsque les objectifs de 2013 et de 2015 auront été atteints.

11. Évaluation des coûts administratifs requis pour la période triennale 2009-2011 (suivi des décisions 50/27, 51/38 et 54/42)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/48 contient le rapport du consultant sur l'étude des coûts administratifs, autorisée par la décision 50/42 et selon les paramètres adoptés à la 51^e réunion (décision 51/38). Le rapport a été remis aux agences d'exécution pour recueillir leurs observations et quand il les aura reçues, le Secrétariat transmettra un document au Comité exécutif.

Questions à traiter: à venir.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: à venir.

12. Tétrachlorure de carbone (CTC)

a) **Projet de rapport d'évaluation de l'étude sur l'élimination du tétrachlorure de carbone dans le secteur du chloralcali (décision 52/31b))**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/49 présente le rapport de la Banque mondiale "Évaluation mondiale de l'élimination du tétrachlorure de carbone dans le secteur du chloralcali", présenté conformément à la décision 52/31.

Questions à traiter: aucune.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner le projet de rapport afin de définir s'il doit ou non demander un travail supplémentaire à la Banque mondiale, en prenant en considération le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/50 et les recommandations qui y figurent.

b) **Utilisation du tétrachlorure de carbone comme matière première et agent de transformation, et coproduction du tétrachlorure de carbone dans les pays visés à l'article 5 (décisions 51/36 et 52/44)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/50 a été émis en lien avec la décision 52/44 dans laquelle le Comité exécutif a décidé de reporter les discussions sur l'utilisation du tétrachlorure de carbone comme matière première et agent de transformation et la coproduction du tétrachlorure de carbone dans les pays visés à l'article 5 jusqu'à l'été 2008 lorsque le rapport périodique du GETE et le projet de rapport de la Banque mondiale sur l'évaluation de l'élimination du tétrachlorure de carbone dans le secteur du chlore alcalin à l'échelle mondiale seront disponibles.

Questions à traiter: aucune.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait examiner s'il souhaite discuter de la question à sa 55^e réunion, à la lumière des informations fournies dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/49 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/41, et dans le rapport du groupe spécial TEAP à la 28^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

13. Comptes du Fonds multilatéral

a) Conciliation des comptes de 2006 (suivi de la décision 54/4b))

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/51 contient l'explication fournie par le PNUE suite à la décision 54/41b) au sujet de la différence de 105 494 \$US dans les dépenses consignées dans ses états financiers de 2006 mais pas dans son rapport périodique de 2006.

Questions à traiter: Pour éviter que les mêmes erreurs se reproduisent dans les comptes de 2007 du PNUE et ceux des années suivantes, le PNUE doit mettre en place un système pour calculer, consigner et suivre les coûts d'appui générés pour des projets individuels du FML.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note de l'explication du PNUE sur les causes de la différence de 105 494 \$US entre les décaissements et les obligations consignés dans le rapport périodique et dans les états financiers du PNUE pour l'année 2006 ;
- b) Prendre note que des mesures correctives seront prises pour réduire les dépenses du PNUE pour l'année 2006 de 105 494 \$US et les faire correspondre au niveau réel des décaissements de 2006, indiqué dans le rapport périodique ;
- c) Prendre note que le PNUE a pris des mesures correctives afin de redresser les mêmes erreurs qui se sont sans doute produites dans les comptes de 2007 ;
- d) Prendre note que le PNUE adoptera un système manuel de calcul et de consignation des coûts d'appui pour les projets en cours afin d'éliminer le risque de produire des coûts d'appui erronés pour l'avenir ; et
- e) Demander au PNUE de faire rapport à la 56^e réunion du Comité exécutif sur les progrès réalisés dans l'application de ces mesures dans le cadre de la conciliation des comptes de 2007.

b) États financiers provisoires de 2007

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/52 présente les états financiers de 2007 du Fonds multilatéral, des quatre agences d'exécution et du Secrétariat; ainsi que les informations contenues dans les annexes jointes au document.

Questions à traiter: Tandis que le remboursement des fonds approuvés par le Comité exécutif pour le projet de refroidisseurs (THA/REF/26/INV/104), sous forme de prêt à des conditions de faveur accordé au gouvernement de la Thaïlande, a été consigné dans le rapport financier et dans le rapport périodique

de la Banque pour 2007, les décaissements effectués par la Banque pour le projet thaï ont été déclarés dans le rapport périodique de 2007 de la Banque mais pas dans ses états financiers de 2007. Une conciliation des comptes de 2007 avec le rapport périodique de la Banque, au sujet du décaissement consigné par la Banque pour le prêt à des conditions de faveur dans le projet de refroidisseurs en Thaïlande, est requise.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note des états financiers provisoires du Fonds pour 2007, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/52;
- b) Prendre note que les comptes finaux du Fonds seront présentés à la 56^e réunion du Comité exécutif;
- c) Prendre note que la Banque mondiale a inscrit les dépenses contre le projet thaïlandais (THA/REF/26/INV/104) dans ses états financiers de 2007 et non dans son rapport périodique, ce qui constitue un élément de conciliation dans le rapprochement des comptes pour l'exercice 2007;
- d) Prendre note des mesures prises par le Trésorier pour faire état des ajustements découlant du rapprochement des comptes de 2006;
- e) Demander au Trésorier de faire rapport à la 56^e réunion sur les observations et les recommandations de la vérification au sujet des comptes du Secrétariat du Fonds, pour examen par le Comité.

14. Questions diverses

Toute question qui pourrait être soulevée pendant la réunion.